

Pianissimo®

**Bien comprendre pour bien se protéger.
Mieux qu'un protecteur traditionnel ?**

Un protecteur traditionnel atténue plus dans les fréquences aiguës que dans les fréquences graves ce qui provoque une restitution de la musique ou de la voix déformée et moins naturelle. De plus, un protecteur auditif peut produire une atténuation de 30 à 40 dB qui s'avère beaucoup trop importante dans la plupart des cas.

Quel est le niveau de protection nécessaire ?

Le risque de perte auditive lors d'une exposition au bruit est lié au temps d'exposition, au niveau de pression acoustique et à la fréquence de bruits impulsifs. Dans tous les cas, plus le niveau sonore est élevé, plus le temps d'exposition doit être réduit.

**Le seul protecteur
auditif à atténuation
linéaire spécialement
conçu pour une
restitution fidèle
de la musique.**



musiciens, mélomanes, concert, discothèque, ...

Pianissimo®
sur-mesure

et **1**

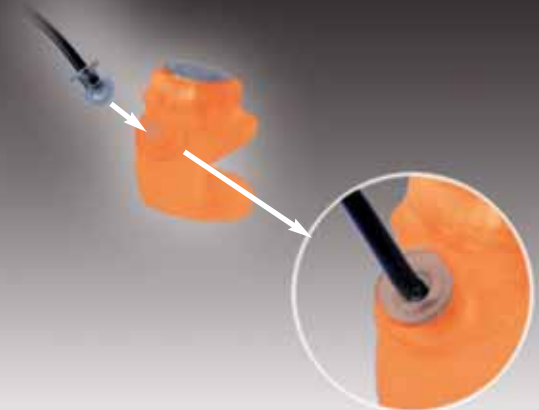
**9 couleurs
disponibles
en option**



3

et **2**

**cordons
de liaison
amovibles
en option**



nouveautés

et **3**

**délai de
fabrication
réduit**



Pianissimo®

Pianissimo® -9 dB : Cours, répétitions...

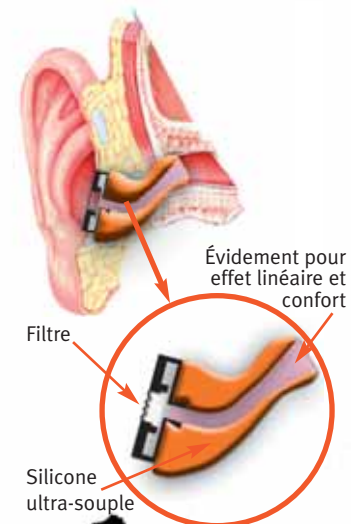
Pianissimo® -15 dB : Orchestres classiques, solistes, ingénieurs du son...

Pianissimo® -25 dB : Percussions, guitares électriques, discothèques, rock, etc...



INTERSON-PROTAC
 BP 11 - ZAC de Tourel
 4 avenue du Midi
 30111 CONGENIES
 Tél. : 33 (0) 466.80.22.89
 Fax : 33 (0) 466.80.22.81
 http://www.interson-protac.com
 E-mail : info@interson-protac.com

CACHET DISTRIBUTEUR



Pianissimo® ER-9, ER-15, ER-25... Comment choisir ?

Dans le cadre de son activité, l'utilisateur (musicien, mélomane, etc.) peut être exposé à des environnements sonores élevés et parfois pendant de longues périodes. Il existe différents niveaux de protection selon l'intensité sonore constatée pendant les cours, les répétitions ou les concerts.

Le tableau ci-dessous peut être utilisé comme référence dans le choix du protecteur mais il convient de prendre en considération l'aspect subjectif de l'utilisateur car le protecteur doit être porté pendant toute la durée de l'exposition au bruit.

	ER-9	ER-15	ER-25
Concert/Discothèque	●	●	
Cuïvres		●	●
Flutes	●	●	
Percussions		●	●
Chorales	●	●	
Guitare acoustique	●	●	
Instruments amplifiés		●	●
Orchestres, fanfares		●	●
Professeurs de musique		●	
Ingénieurs studio	●	●	
Sonorisateur		●	●

9 couleurs disponibles en option

cordon de liaison amovible en option

délai de fabrication réduit

Législation

Les Pianissimo® ER entrent dans le cadre des EPI (Équipement de Protection Individuelle) et sont soumis à la réglementation Européenne 86/686/CEE actuellement en vigueur. Les Pianissimo® ER sont homologués suivant la norme NF EN 352-2 : 1993 ISO 4869-2.

